

3. Les édits de Bouyantou khan (*Jen-tsong*) des années 1311 et 1314.

L'édit rendu en 1311 par Bouyantou khan (*Jen-tsong* 仁宗) pour exempter de taxes les religieux bouddhistes du temple *Tch'ong-cheng* 崇聖, à *Ta-li fou* (*Yun-nan*) a été gravé sur une stèle qui se trouve aujourd'hui encore dans ce temple. L'estampage que nous reproduisons ici (N° IX) a été rapporté par M. GERVAIS-COURTELLEMONT; il mesure 97 cm. de haut sur 108 cm. de large; il est encadré d'une guirlande de fleurs stylisées arrêtée aux quatre coins par un ornement qui la limite et ménage la place pour un motif d'angle; cette disposition se retrouve dans certains dessins persans, comme me l'a fait remarquer M. DIEULAFOY.

L'épigraphie nous avait déjà révélé deux édits analogues: le premier, rédigé en mongol et écrit en caractères de Phag's-pa lama, est daté de l'année 1309; il concerne des religieux taoïstes; le p. AVVACOUUM qui découvrit cette stèle en 1830 à *Pao-ting fou* 保定府 (prov. de *Tche-li*), en prit plusieurs copies; l'une d'elles est déposée à Saint-Pétersbourg dans la Bibliothèque du Département asiatique, sous le n° 499; elle a été traduite par BOBROVNIKOF¹⁾ qui attribue l'édit à l'impératrice-douairière, veuve de Tarmapala²⁾. L'autre édit, analogue à celui de 1309 et à celui de 1311, est daté de l'année 1314; il est rédigé en mongol (écrit en caractères de Phag's-pa lama) et en chinois; il s'adresse aux religieux taoïstes du monastère *Tch'ong-yang wan-cheou* 重陽萬壽宮 dans la sous-préfecture de *Tcheou-tche* 盩厔 (prov. de *Chàn-si*); il a été étudié,

1) BOBROVNIKOF, *Pamiatniki mongolskago kbadratnago pisma*; St. Pétersbourg, 1870. Cette brochure se trouve à la Bibliothèque de l'École des Langues Orientales.

2) Tarmapala, fils de Tchinkim, et petit fils de Koubilaï, fut le père de Kuluk khan (1308—1311) et de Bouyantou khan (1312—1320); c'est au temps où régnait Kuluk khan que fut rendu l'édit de 1309.